



SOLIDARITÉ  
PRÉVENTION

# Station-service : se prémunir face au risque d'agression

Avec la hausse des prix, les vols de carburant ont augmenté ces derniers mois. Un risque auquel sont confrontés les particuliers comme les professionnels, notamment dans les stations-services. L'occasion de rappeler les bonnes pratiques en matière de sécurité et de prévention du risque d'agression. On vous explique tout.



## Les mesures de prévention

**L'employeur doit garantir la santé et la sécurité de ses employés. Afin de se protéger du risque de vol ou d'agression, les professionnels du secteur peuvent renforcer la sécurité du lieu et des salariés grâce à :**

 **L'installation de caméras**<sup>1</sup>. Outils de prévention efficaces, elles permettent aussi le signalement rapide d'un vol et peuvent apporter des preuves en cas de procédure judiciaire ;

 **La mise en place de systèmes d'alarme** (moyens de communication autonomes d'alerte ou d'appel à renfort comme une alarme avec commande au pied ou hors de vue de l'agresseur, téléphone mobile, détecteur d'alarme pour travailleur isolé couplé à un téléphone mobile, etc.) ;

 **La protection des pompes et des cuves** via des systèmes de jaugeage ou d'alerte en cas d'ouverture sans autorisation ;

 **La formation des salariés** au contact avec le public et au risque d'agression (élaboration, en concertation avec le personnel, de procédures indiquant la conduite à tenir en cas de menace ou d'agression) ;

 **Un meilleur aménagement du lieu de travail** (installation d'un bon éclairage extérieur, disposition du poste d'accueil de manière à le rendre visible depuis les autres postes de travail, etc.) ;

 **La mise en place d'une évacuation régulière des fonds** (en parallèle, il convient de favoriser l'utilisation par le public de cartes bancaires pour avoir un minimum d'argent liquide dans la caisse).

## Les vols en station-service

Dans les stations-services, les vols se déroulent le plus souvent au comptoir, dans le magasin (vol de la caisse, vol de produits, etc.). Ce risque peut entraîner des incivilités, des agressions physiques ou verbales, des dégradations, voire des braquages. L'augmentation des vols de carburant en station-service peut être un facteur d'insécurité supplémentaire pour les professionnels du secteur, leurs clients et leurs employés ; ces derniers étant amenés à travailler parfois la nuit, de manière isolée.

**Pour les vols de carburants, plusieurs méthodes sont employées :**



Vol à grande échelle directement dans les cuves



Vol à grande échelle au niveau de la pompe



Vol par fuite du client, qui part sans payer sa note



## Bon à savoir

Afin de prendre en charge les victimes d'agression bénigne, l'employeur doit désigner et former des salariés expérimentés chargés d'apporter un soutien par l'écoute de leurs collègues victimes d'agression.



## CONTACTEZ NOS ÉQUIPES

[solidariteprevention@irpauto.fr](mailto:solidariteprevention@irpauto.fr)

 **N°Cristal** 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

<sup>1</sup>La loi n° 95/73 du 21 janvier 1995 dite LOPS (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité) permet l'installation de caméras, la transmission et l'enregistrement d'images prises dans des lieux et établissements ouverts au public, particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol afin d'y assurer la sécurité des personnes et des biens.